

ARRÊTÉ n° 2026-10-A045

du Maire de la Commune d'IZE

**portant Route Barrée sauf Riverains et Secours
Chemin de Mélard, Chemin de la Fontaine
d'Orthe, Chemin de la Goulvandièrre du 19
octobre 2026 au 10 novembre 2026 en raison de
travaux de sécurisation du réseau basse tension**

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise SANTERNE, 558 Bd François Mitterrand – 53102 MAYENNE Cedex représentée par Madame GÉRAULT Sophie, reçue le 9 octobre 2026 en mairie,

Considérant que la sécurité publique, pendant la durée de ces travaux nécessite de barrer la route,

ARRÊTE :

Article 1er - Pendant la durée des travaux, les routes, Chemin de Mélard, Chemin de la Fontaine d'Orthe et Chemin de la Goulvandièrre, seront barrées sauf RIVERAINS ET SECOURS.

Article 2 - La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise SANTERNE

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence, Conseil départemental, rue du Pressoir Salé, 53000 Laval
- L'entreprise SANTERNE

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A IZE, le 14 octobre 2026

Le Maire

Carine JACQUENOT

